

RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 17 novembre 2020 à 19h30
à la salle polyvalente

=====

Président : Christian PASSAQUET

Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N. (Arrive à 20h20), GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Absents-excusés : M. GOYON N. (jusqu'à son arrivée à 20h20) a donné pouvoir en son nom à M. PASSAQUET C.

Secrétaire de séance : Mme LE SANT K.

Date de convocation : Mardi 10 novembre 2020

Le Conseil Municipal, réuni en séance à huis clos selon les directives en vigueur en salle polyvalente, le mardi 17 novembre 2020, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Réfection de la couverture de l'annexe de la chapelle des Conches : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire expose au conseil différents devis concernant la réfection de la couverture de l'annexe de la chapelle des Conches dont la vétusté engendre des infiltrations d'eaux pluviales nécessitant le remplacement des tuiles de couverture. Après étude et comparatif de ces devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise GALLET pour un montant de 8 572,78 €, avec changement de tuiles et suppression de la cheminée. Les travaux débiteront au printemps. L'entreprise, qui sera sur place, interviendra également sur la rénovation du porche de la chapelle. Cette intervention sera financée par l'association du patrimoine de Ramasse.

Conventions de participation au fonctionnement et à la cantine de l'école de Villereversure

point reporté

Bâche réserve incendie chemin des Chevrettes : comparatif des offres et choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire pour la commune de Ramasse d'installer une citerne de réserve incendie sur la parcelle B953 au lieudit « en Plagneux »

Après étude de la proposition d'Infratech, le Maître d'oeuvre, des deux entreprises en concurrence, le conseil municipal décide de faire faire les travaux par la société SOCATRA pour un montant de 25 554 € TTC.

Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'attribution de compensation 2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune de RAMASSE s'est prononcée favorablement sur le montant du fonds de solidarité et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibérée par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 21 septembre 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide que la commune de Ramasse se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 33 288,43 €.

Affouage saison 2020-2021

Monsieur le Maire remémore au conseil le montant de la taxe d'affouage (40€) concernant la parcelle n°14.

A l'unanimité, le conseil municipal arrête la liste des affouagistes pour la saison 2020-2021 à 5 affouagistes, désigne comme garants des coupes : M. Claude GUILLEMOT, M. Jean-Pierre BORGET, M. Frédéric DONIN, et M. Stéphane CORRETEL et autorise le maire à signer tout document afférent au présent dossier.

Devis bornage parcelle C103

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ramasse a acquis le 1^{er} octobre 2020 auprès de Maître Barbara BREUIL, notaire à Ceyzériat, la parcelle C 103 afin de constituer une réserve incendie. Monsieur le maire propose de borner la parcelle C 103 (437 m²), auprès du Cabinet CHANEL GRAND pour un montant de 1 464 € TTC. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de faire revoir le devis en ôtant le paragraphe concernant la division parcellaire (- 460 €) et la convocation des riverains pour 50 €. D'autres devis seront demandés auprès d'autres géomètres.

Achat de deux tentes pour réceptions

Madame Katy LE SANT, 1ère adjointe propose un devis d'achat de deux tentes de réceptions au couleur de la commune. Après étude des devis, le conseil municipal, décide de redemander un devis pour 2 tentes de 4,50 m x 3 m au logo de la commune sur fond blanc sur les 4 côtés du toit et sans logo sur les pans tombants.

Autorisation et redevance occupation du domaine public pour un commerce d'épicerie ambulante

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme Nathalie JOBAZE, gérante d'un commerce d'épicerie ambulante, qui souhaite installer son commerce ambulante dans le coeur du village, éventuellement le mercredi matin. Le conseil municipal ne souhaite pas que cette épicerie s'installe sur la commune, faisant concurrence à un autre commerce équivalent.

Offre de valorisation des loyers de redevance antennes Towercast

Le conseil municipal souhaite faire intervenir M. GIROLAMI pour plus d'explications sur le procédé de rémunération et sur le contrat proposé.

Transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

La loi n° 2014-366 pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents, donc à la CA3B. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de renoncer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse de manière à ce que cette compétence reste du ressort communal.

Installation d'un cédez-le-passage croisement « route des Vallières » et « route de la Fontaine »

Des panneaux de cédez-le-passage ont été posés au croisement « route des Vallières » et « route de la Fontaine » afin de faire ralentir les automobilistes. L'arrêté municipal est à la signature du Maire.

Compte-rendu des commissions

CCAS : Il a été décidé d'annuler le repas des aînés et, en contrepartie, offrir un bon d'achat de 40 euros à la Panouille à Ceyzériat, pour compenser pour les personnes de 65 ans et les deux employés municipaux. Les personnes de plus de 75 ans bénéficieront, quant à elles, de colis d'une valeur plus importante.

Informations diverses :

- Il serait opportun de changer la vitre de la porte principale de la Mairie par une vitre anti-effraction
- Un devis d'ouverture de compteur d'eau pour le réservoir qui produit l'eau du pâturage s'élève à 2 171 € par Suez. Une réunion sera prévue pour concertation avec les agriculteurs qui utilisent le pâturage.
- Les vœux du Maire sont annulés pour 2021
- Un devis pour les illuminations sera demandé à Babolat
- La Mairie va inviter les habitants à décorer leur maison pour les fêtes de fin d'année, tout en faisant appel à leur imagination pour récupérer et transformer de vieux objets, en évitant toute surconsommation, et limiter les dépenses d'énergies.

Questions diverses :

- L'abergement du four sera bientôt posé
- La peinture de l'ex-CPI, dont le devis a été signé en avril 2019 avec l'entreprise CHICHOUX, n'a toujours pas été réalisé à ce jour. Nous les contacterons afin de donner une date ultime en fin d'année pour ces travaux, faute de quoi, nous annulerons notre collaboration.
- Les panneaux d'interdiction au + 19tonnes seront posés prochainement dans la commune par l'employé municipal et sur la route départementale par les services du conseil départemental.

La séance est levée à 22h25

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 26 janvier 2021

Le Maire,

Les adjoints,

Les conseillers municipaux,